

## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **MILBEKNOCK EC***

*de la société*                           **BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA**  
*enregistrée sous le*                   *n°2019-5742*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 25 août 2020,*

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	MILBEKNOCK EC KOROMITE
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA Technologelaan 7 1840 Londerzeel Belgique
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	9,3 g/L - milbémectine
<b>Numéro d'intrant</b>	2010027
<b>Numéro d'AMM</b>	2010027
<b>Fonction</b>	Acaricide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **23 OCT. 2020**

Caroline SEMAILLE  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

### Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique	500 mL ; 1 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité / polyamide	500 mL ; 1 L
Bidons en polyéthylène haute densité	5 L
Bidons en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique	5 L
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	5 L ; 10 L
Bidons en polyéthylène haute densité fluoré	5 L ; 15 L

Les bouteilles de 100 mL en polyéthylène haute densité / polyamide sont refusées au motif que l'absence de données ne permet pas de démontrer que l'emballage est en mesure d'assurer le stockage du produit dans les mêmes conditions d'emploi que celles prévues lors de l'autorisation de mise sur le marché.